

COMMUNE DE RUSTENHART

PROCES VERBAL-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART
DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, Julie GERRER, GRAFTIEAUX Hélène, MOUROUGASSIN Valérie, ROMAIN Anne-Véronique.
MM DIDIER Dominique, GIUDICI Frédéric, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MULLER Jean-Luc.

Absent excusé et non représenté : HIRYCZUK Gilles

Absent non excusé : GULLY-VOINSON Mathieu

M. le Maire propose

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022
3. City park
4. Périscolaire : avenant au contrat de fourniture de repas et de goûters
5. Informations
6. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante si l'un d'entre eux souhaite prendre cette responsabilité. Aucun membre ne s'est porté candidat.

M. le Maire se propose. Après en avoir délibéré, M. le Maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée à 20h04 Mme MOUROUGASSIN Valérie

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée à 20h07 de Mme GRAFTIEAUX Hélène

Arrivée à 20h08 de M. KUHN Julien

3. City park

M. le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

La délibération prise le 30 juin suffit à la demande de subventions (dont la DETR).

4. Périscolaire : avenant au contrat de fourniture de repas et de goûters

Mme Julie GERRER présente le point.

Le prestataire retenu, « Pomme et Chou », a sollicité la commune afin de revoir les modalités de révisions des prix relatif au marché ayant débuté 01/09/2021 et renouvelé par tacite reconduction chaque année, soit jusqu'au 31/08/20224 maximum.

Pomme et Chou a envoyé le 30/09 une demande de nouveau tarif avec un nouvel indice.

En l'occurrence, il demande d'asseoir les tarifs sur l'indice 001763856, « indice des prix à la consommation - base 2015 - ensemble des ménages - France - alimentation y compris restaurants, cantines, cafés », rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le nouvel indice de référence sera celui d'août 2022 : 116,83.

M. LANGENBRONN Mickaël considère que le contrat est relié à un prix.

Mme GRAFTIEAUX Hélène demande qui paiera la différence. M. le Maire répond que l'augmentation reste à la charge des parents, comme ce qui avait été convenu lors de la reprise du Périscolaire en régie interne.

Mme AMBIEHL Régine souhaite que la variation, du prix des repas, soit votée chaque année. M. le Maire répond qu'elle sera mise à l'ordre du jour chaque année en septembre.

Mme GERRER Julie précise que cette augmentation implique une manipulation pour la facturation de la part de la Directrice Mme RENARD Audrey.

L'augmentation des repas représente un surcoût pour les parents de 1.56 € par semaine et par enfant.

M. DIDIER Dominique précise qu'il y a une bonne ambiance au niveau du Périscolaire lorsque les enfants sont récupérés par les parents.

Mme AMBIEHL Régine demande que les variations possibles du prix des repas soient précisées dans le règlement du Périscolaire. Mmes GERRER Julie et ROMAIN Anne-Véronique répondent qu'un paragraphe sera rajouté dans le règlement.

Mme GERRER Julie indique qu'en mars les tarifs hors repas pour l'année scolaire 2023-2024 augmenteront sans doute aux alentours de 4%. Mme AMBIEHL Régine précise que l'augmentation devra être votée au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'avenant au contrat tel que présenté à l'unanimité;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cet avenant.

5. Informations

M. le Maire indique qu'une demande de subvention a été faite à la CEA pour le city park. En principe nous devrions toucher 20% sur le HT de la structure, voire également sur l'enrobé.

Une autre demande a également été faite pour un broyeur, en principe la commune devrait percevoir 60% du HT.

6. Divers

Mme MOUROUGASSIN Valérie fait le point sur le Téléthon. Une somme de 1750 € sera remise au Téléthon, dont 1500 € de l'APER, 200 € de la commune et 50 € de dons par enveloppe.

La distribution des invitations à la Fêtes des Aînés aura lieu le samedi 29 octobre matin. Les membres du CM ainsi que les employés communaux seront invités sans leur conjoint à la Fête. Mme MOUROUGASSIN Valérie est dans l'attente du retour des prestataires pour les propositions des repas.

Mme GERRER Julie indique avoir recruté un emploi civique. Son temps sera partagé entre le périscolaire et l'école. Elle précise que la commune à l'agrément pour 2 services civiques. Elle précise que l'école compte 104 enfants et 8 enseignants pour 5 classes, dont 2 mi-temps pour la classe CE1-CE2. Pour l'année scolaire 2021-2022 le périscolaire a à un reste à charge de 70 198 €. Ce montant comprend l'achat de matériel informatique ainsi que des heures effectuées par une employée du périscolaire, pour remplacer une Atsem malade durant les heures d'école. Le périscolaire compte à ce jour une liste d'attente de 4 élèves.

M. le Maire précise que les chiffres pour le périscolaire sur l'année civile 2022 seront donnés début 2023.

M. KUHN Julien indique que l'étude de sécurité sera mise à jour.

Mme AMBIEHL Régine demande quand aura lieu la réunion avec M. HEGY Jérôme pour l'éclairage public. M. le Maire répond qu'il en a déjà parlé avec l'intéressé et qu'il reviendra vers le CM dès qu'il aura une date.

M. DIDIER Dominique indique que le SIAEP prévoit de forer un puit au Rheinfelderhof début d'été 2023, à côté du puit actuel, afin d'éviter de refaire une DPU qui redimensionnerait la zone actuelle de protection.

Mme GRAFTIEAUX Hélène précise que cela pourra pérenniser le puit.

La séance est levée à 22 heures 11 minutes.

Délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022
3. City park
4. Périscolaire : avenant au contrat de fourniture de repas et de gouters
5. Informations
6. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal de la commune de RUSTENHART
de la séance du 24 octobre 2022**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 ^{ère} Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 ^{ème} Adjointe		
KUHN Julien	3 ^{ème} Adjoint		
AMBIEHL Régine	Conseillère Municipale		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		